

# NARCA 30-2026-01

## Annexe 1

Mise à jour avril 2026

**LOGO DE LA COOPÉRATIVE A**

## **MODÈLE DE COURRIER DE NOMINATION D'UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE POUR LA RÉVISION**

Madame, Monsieur, le Réviseur,

Le conseil d'administration de la Société Coopérative Agricole ..... a désigné la fédération de coopératives agréée pour la Révision dénommée « ..... » afin d'établir le rapport spécial de Révision prévu à l'article L 523-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Cette décision a été prise dans la réunion du .....

La fédération agréée pour la Révision dénommée « ..... » accomplira sa mission en disposant de l'accès à toutes les informations et documents qui lui paraîtront utiles et en procédant à toutes les vérifications nécessaires.

La fédération agréée "....." établira un rapport spécial de Révision conformément aux dispositions des articles L523-1 & L523-7 du Code rural et de la pêche maritime et de la norme HCCA en vigueur.

Ce rapport devra être présenté devant l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur la revalorisation du capital social.

Fait à ....., le JJ/MM/AAAA

**Signature du/de la Président(e) :**

# NARCA 30-2026-01

## Annexe 2

Mise à jour avril 2026

## MODÈLE DE CONVENTION DE RÉVISION EN CAS DE REVALORISATION DU CAPITAL SOCIAL

Entre :

La société coopérative agricole (nom + siren + n° agrément), dont le siège social est à ....., représentée à la présente convention par Monsieur/Madame ....., son Président/sa Présidente,

D'une part

Et

La fédération ....., organisme de Révision agréé par le Ministère de l'Agriculture en application de l'article L 527-1 du code rural et de la pêche maritime, dont le siège social est à ..... représentée par ....., Réviseur agréé par l'ANR, agissant en son nom et désignée ci-après par la simple mention « la fédération ».

### ARTICLE 1er : MISSION ET ACCEPTATION

Dans le cadre du processus de revalorisation engagé par la coopérative ci-dessus mentionnées une mission de Révision doit être menée. Cette mission doit aboutir à la rédaction d'un rapport spécial de Révision conformément à l'article L 523-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

### ARTICLE 2 : CONTENU DE LA RÉVISION EN CAS DE REVALORISATION

La procédure de cette Révision sera conforme à la norme d'application de la Révision édictée par le Haut Conseil de la Coopération Agricole NARCA 30-2026-01 et portera sur les aspects suivants :

1. La conformité de l'objet statutaire avec l'activité effective ;
2. La conformité de la composition du sociétariat, des modalités de souscription et de libération du capital social, de l'historique des transferts et remboursements ;
3. La conformité de l'affectation du résultat ;
4. La validité des décisions des conseils d'administration, ou conseils de surveillance, afférentes à l'opération de revalorisation du capital social.

**ARTICLE 3 : CALENDRIER DE LA MISSION**

Conformément au planning de la revalorisation, préalablement transmis, la mission débutera :  
Le .....

**ARTICLE 4 : EXÉCUTION DE LA MISSION**

La coopérative facilitera l'exécution de la mission de la fédération en lui procurant tous les documents dont elle pourrait avoir besoin et en lui ménageant toutes rencontres et entretiens utiles avec son personnel ou avec les tiers.

La fédération, de son côté, s'engage à faire preuve des diligences normales dans le cadre de ses travaux. Elle garantit la confidentialité des informations recueillies au sein de la coopérative sauf en cas d'obligation d'alerte au HCCA ou d'obligations légales.

**ARTICLE 5 : COMPTE RENDU DE LA MISSION**

Un rapport spécial de Révision sera émis et mis à disposition des associés a minima 15 jours avant l'assemblée générale extraordinaire. Il sera lu à l'assemblée générale extraordinaire préalablement au vote des résolutions. Le rapport de révision sera mis à disposition des associés coopérateurs avant la première assemblée générale de section qui précède l'assemblée générale extraordinaire le cas échéant.

**ARTICLE 6 : BUDGET**

Le budget de la mission s'élève à ..... € ht. Les frais de déplacement éventuels sont décomptés en sus. La facturation interviendra à la remise du rapport spécial de révision.

Fait à : ..... le : JJ/MM/AAAA

**Signature du/de la Président(e) de la coopérative :**

**Signature du réviseur agréé pour la Révision :**

# NARCA 30-2026-01

## Annexe 3

Mise à jour avril 2026

## LISTE DES DOCUMENTS À COLLECTER

La mission du réviseur a pour objectif, sur les 5 derniers exercices au maximum, de satisfaire à la norme de Révision sur les points suivants :

1. La conformité de l'objet statutaire avec l'activité effective
2. La conformité de la composition du sociétariat, de la souscription et libération du capital social, de l'historique des transferts et remboursements
3. La conformité des règles d'affectation du résultat
4. La validité des décisions des conseils d'administration afférentes à l'opération de revalorisation

Pour les points 1- 2 & 3, le réviseur s'appuiera sur les travaux de missions de révision s'ils sont disponibles. Dans ce cas, il sera possible de limiter les vérifications à la période postérieure à la dernière Révision (attestation de Révision à fournir).

### **1. LA CONFORMITÉ DE L'OBJET STATUTAIRE AVEC L'ACTIVITÉ EFFECTIVE (Y COMPRIS ACTIVITÉ TNA ET AUTRES OPÉRATIONS IMPOSABLES)**

- Statuts, règlement intérieur et arrêté d'agrément ;
- Bilan, compte de résultat, annexe ;
- Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire ;
- Comptes de résultat analytiques, le cas échéant ;
- Grand-livre (consultation des comptes) ;
- Procès-verbaux des assemblées générales et conseils d'administration ;
- Rapports des commissaires aux comptes ;
- Conventions (notamment, conventions d'attribution de subventions) ;
- Liasses fiscales ;
- Notifications du fisc, le cas échéant ;
- Détail des calculs pour les opérations concernées par une imposition.

## **2. LA CONFORMITÉ DU SOCIÉTARIAT, DE LA SOUSCRIPTION ET LIBÉRATION DU CAPITAL SOCIAL, DE L’HISTORIQUE DES TRANSFERTS ET REMBOURSEMENTS**

### **Associés**

- Bulletins d’adhésion, souscription, engagement ;
- Convention d’adhésion, associé non coopérateur ;
- Fichier des associés (chronologie des adhésions/ transferts/ remboursements) ;
- Feuilles de présence des assemblées générales.

### **Capital**

- Fichier du capital retraçant l'historique des mouvements et le calcul de la revalorisation (Excel).

## **3. RESPECT DES REGLES D’AFFECTATION DU RESULTAT**

Pas d’autres documents que ceux déjà cités.

## **4. LA VALIDITÉ DES DÉCISIONS DES CONSEILS D’ADMINISTRATION / DE SURVEILLANCE AFFÉRENTES À L’OPÉRATION DE REVALORISATION DU CAPITAL SOCIAL.**

### **Décision des conseils d’administration / de surveillance**

PV des réunions statuant sur l’opération de revalorisation :

- Étude d'opportunité et modalités retenues pour la revalorisation ;
- Nomination de la fédération ;
- Approbation de mise en œuvre de la revalorisation, montant final de l'opération ;
- Texte des résolutions soumises à l'AGE ;
- Ordre du jour de l'AGE.

# NARCA 30-2026-01

## Annexe 4

Mise à jour avril 2026

## PLAN DE MISSION DANS LE CADRE DE LE CADRE DE LA RÉVISION SUR LA REVALORISATION DU CAPITAL SOCIAL

### 1. CONFORMITÉ SOCIAL CONTROLE DES DOCUMENTS DE REFERENCE\*

#### Les statuts

- Cohérence activités / produits avec l'objet statutaire agréé ;
- Nature des produits, des opérations ;
- Levée de l'option revalorisation du capital ;
- Existence d'un collège ANC ;
- Règles de souscription & libération du capital, levée de l'option PSAP.

#### Le règlement intérieur

- Cohérence avec les statuts des dispositions relatives aux AC & ANC ;
- Cohérence avec les statuts des critères relatifs au capital social, méthode de réajustement ;
- Dispositions par rapport aux associés inactifs, injoignables.

#### Les registres légaux

- Existence des fichiers PV de CA, PV d'AG et capital social ;
- Cohérence fichier du capital social avec la comptabilité ;
- Modalités d'inscription des informations requises (identité, dates souscription/transfert, chronologie...) ;
- PV de CA : réalité du suivi du sociétariat et formalisme des décisions.

### 2. CONFORMITÉ DU SOCIÉTARIAT, DE LA SOUSCRIPTION ET DE LA LIBÉRATION DU CAPITAL SOCIAL, DE L'HISTORIQUE DES TRANSFERTS ET REMBOURSEMENTS \*

#### • Qualité d'associés

- Procédure d'admission ;
- Procédure en cas de mutation ou de changement de forme juridique des exploitations ;
- Qualité d'associé coopérateur (pas de GIE, pas de SEP...) ;
- Appartenance à la circonscription territoriale de la coopérative-Identifier les associés inactifs ;
- Qualité d'associé non coopérateur (option levée, existence d'une convention datée, pas de double adhésion collège AC/ANC).

- **Capital social**

- Catégories de parts sociales distinctes dans le fichier ;
- Ventilation par activités et/ou collège pour cohérence avec les critères statutaires ;
- Parts souscrites / libérées : distinction des adhérents à jour, non à jour - modalités de retenue ;
- Respect des modalités de mise à jour ;
- Suivi des mutations (totales/partielles), transferts et remboursements ;
- Actions de mises à jour du fichier (inactifs, exclusions, radiation...).

### **3. CONFORMITE DES REGLES D'AFFECTATION DU RESULTAT \***

- Analyse des flux avec les TNA et les filiales le cas échéant : correcte détermination des résultats imposables ;
- Respect des affectations obligatoires ;
- Traitement de résultat déficitaire, des reports à nouveaux débiteurs (montant < aux réserves apurement avant revalorisation) ;
- Distribution de ristournes : sur l'activité, sous forme de parts sociales d'épargne ;
- Versement d'intérêts aux parts sociales ;
- Distribution de dividendes reçus des filiales ;
- Provision pour ristournes éventuelles et/ou parfaire l'intérêt aux parts.

=> *S'assurer que les réserves disponibles & retenues pour la revalorisation sont correctement constituées (nature réserves libres et montants).*

### **4. VALIDITÉ DES DÉCISIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION/DE SURVEILLANCE AFFÉRENTES A L'OPÉRATION DE REVALORISATION DU CAPITAL SOCIAL**

- **Validité des décisions prises**

- Formalisme et déroulement du conseil d'administration/ de surveillance qui approuve la mise en œuvre de la revalorisation du capital social et les modalités arrêtées par le conseil.
- Procès-verbal du conseil d'administration ayant nommé la fédération pour le rapport de Révision.
- Contrôles des calculs faits par la coopérative : fiabilité de l'historique du fichier du capital social, respect des modalités retenues par le conseil, correcte application du barème des rentes viagères, calculs arithmétiques, résultat global de la revalorisation, réalité des réserves impactées.
- Régularité du texte des résolutions soumises à l'AGE (montant revalorisation, parts gratuites/ valeur nominale, réserves impactées...).
- Ordre du jour de l'AGE (levée de l'option si nécessaire).

*\* Pour les points 1 -2 & 3, le réviseur s'appuiera sur les travaux de missions de révision lorsqu'ils sont disponibles. Dans ce cas, il sera possible de limiter les vérifications à la période postérieure à la dernière Révision et jusqu'à la date de la revalorisation pour les sujets traités par les missions de révision.*

**NARCA 30-2026-01**

**Annexe 5**

Mise à jour avril 2026

## **ATTESTATION DE RÉVISION DANS LE CAS D'UNE REVALORISATION DU CAPITAL SOCIAL**

Monsieur/Madame ....., Réviseur agréé(e) par l'ANR, salarié(e) de la fédération .....  
agréée pour la révision par le ministère de l'Agriculture conformément à l'article L.527-1 du code  
rural et de la pêche maritime, et représentant la fédération ci-dessus désignée, atteste que la  
coopérative suivante a réalisé une opération de revalorisation du capital social approuvée par  
l'assemblée générale extraordinaire du ..... :

**LA COOPÉRATIVE :** .....

**Adresse de la coopérative :**

\_\_\_\_\_

**N° SIRET de la coopérative :**

\_\_\_\_\_

**N° d'agrément de la coopérative :**

\_\_\_\_\_

**Fait à ....., le JJ/MM/AAAA**

**Pour la fédération .....**

**Signature du réviseur agréé  
pour la Révision :**

**Attestation établie en 3 exemplaires :**

- Un à conserver par la coopérative
- Un destiné au HCCA
- Un destiné à la fédération agréée pour la Révision

# NARCA 30-2026-01

## Annexe 6

Mise à jour avril 2026

## ENGAGEMENT À RÉVISION POUR LES COOPÉRATIVES AYANT PARTICIPÉ À UNE OPÉRATION DE REVALORISATION DU CAPITAL SOCIAL

La Société coopérative Agricole dénommée ".....", immatriculée au RCS de ..... sous le n°....., agréée sous le n°..... a demandé à la fédération agréée pour la révision de procéder à la Révision obligatoire prescrite par l'article R 522-9 du Code Rural et de la Pêche Maritime et ce afin de régulariser sa situation et se conformer aux dispositions de l'article L 527-1 dudit code.

Cette Révision sera réalisée conformément à la norme d'application 30-2017-01 du HCCA. Elle interviendra conformément au calendrier établi d'un commun accord entre la société coopérative agricole.....et la fédération agréée pour la révision, sur les exercices 20... à 20...

L'intervention est prévue à l'issue de l'exercice clos le.....(la précédente Révision portait sur la période 20...- 20...).

Fait à....., le JJ/MM/AAAA

**Signature du/de la Président(e) de la coopérative :**

**Signature du réviseur agréé pour la Révision :**

### Attestation établie en 3 exemplaires :

- Un à conserver par la coopérative
- Un destiné au HCCA
- Un destiné à la fédération agréée pour la Révision